



Rapporteur : Mme ROGER-MOIGNEU

50260

33 - Insertion

## Subvention exceptionnelle d'investissement à la Banque alimentaire de Rennes

Le 2 décembre 2024 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Étaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h54

### La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

## Exposé :

Le Département, en tant que chef de file de la solidarité, soutient les initiatives prises par les associations de solidarité notamment celles qui favorisent l'autonomie des personnes accueillies et leur inscription dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle.

La Banque alimentaire de Rennes est un acteur-clé du territoire qui s'associe à la mise en œuvre des orientations définies par le Département d'Ille-et-Vilaine déclinées notamment dans les axes stratégiques du programme breillien insertion (2023-2027) : "consolider le pouvoir d'agir " et "adapter l'offre à l'évolution des besoins".

### **I. Les missions des Banques alimentaires dont celle de Rennes**

Fondée en 2000, la Banque alimentaire de Rennes est affiliée à la Fédération française des Banques alimentaires qui regroupe 79 Banques alimentaires et 31 antennes régionales.

Leurs activités reposent sur la mobilisation de nombreux bénévoles pour collecter, trier, stocker dans des chambres froides positives et négatives, distribuer aux associations partenaires, contrôler le respect des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire, assurer toute la gestion administrative, financière et informatique de l'association.

Certaines Banques alimentaires emploient, en complément, des salariés en fonction du volume de denrées à traiter. Chaque année, leur rapport d'activité révèle une augmentation constante du nombre de personnes accueillies dans les lieux de distribution, dans un contexte de progression des inégalités sociales et d'appauvrissement des personnes en situation de précarité sociale.

L'association Banque alimentaire de Rennes, installée à Pacé depuis 2001, a pour objet l'insertion des personnes en difficulté. Dans ce cadre, elle s'engage à réaliser une ou plusieurs actions d'insertion pour des bénéficiaires de minima sociaux. Son périmètre d'action s'étend aux deux-tiers du département. Il convient de rappeler que l'activité de la Banque alimentaire de Rennes est complémentaire de celle de Saint-Malo.

La Banque alimentaire récolte gratuitement des denrées auprès de fournisseurs publics ou privés :

- l'Union européenne est une source d'approvisionnement grâce au Fonds européen d'aide aux plus démunis,
- la grande distribution apporte sa contribution en autorisant des récoltes journalières de produits frais et de produits proches de la date limite de consommation mais encore consommables,
- les producteurs et les agriculteurs permettent un approvisionnement en produits frais,
- les particuliers se mobilisent lors de la collecte nationale de fin novembre.

L'association compte désormais 71 partenaires (67 en 2023). La dernière collecte de novembre 2023 a été positive : + 12 % par rapport à 2022. Malgré cette hausse, la Banque alimentaire a dû acheter 117 tonnes de denrées alimentaires (lait, sucre, farine) car l'approvisionnement reste problématique.

## **II. Son atelier d'adaptation à la vie active en partenariat avec l'association pour l'action sociale et la formation à l'autonomie et au devenir**

En cohérence avec le Programme national nutrition santé, la Banque alimentaire de Rennes a accru sa distribution de légumes frais et fruits. Afin de remédier à la dégradation rapide de ces produits et d'éviter le gaspillage sur la chaîne de distribution, l'association, en partenariat avec l'association pour l'action sociale et la formation à l'autonomie et au devenir, a inauguré, le 17 octobre dernier, un atelier d'adaptation à la vie active.

Animé par une équipe professionnelle dont un cuisinier bénévole, cet atelier de transformation des fruits et légumes a pour objectifs de favoriser la transmission des bonnes pratiques culinaires et la création de liens durables, de contribuer à la santé des personnes en précarité. De plus, il a vocation à renforcer l'accompagnement social avec l'implication forte de l'association partenaire, qui soutient des femmes en difficulté en déployant des actions d'insertion par l'apprentissage ou le réapprentissage des règles nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle.

## **III. Le soutien financier apporté par le Département**

Il convient de rappeler que le Département finance, depuis plusieurs années, le fonctionnement de la Banque alimentaire de Rennes. Cette participation a augmenté depuis 2023 et s'élève à 44 500 euros.

Le Département a également soutenu des demandes de subvention à l'investissement :

- La Commission permanente du 24 février 2014 a attribué une aide à hauteur de 15 000 euros pour l'achat d'un camion frigorifique (coût total du camion : 45 000 euros),
- La Commission permanente du 16 mars 2015 a attribué une aide à hauteur de 20 000 euros pour un projet de réaménagement des locaux, notamment de la zone de stockage de produits frais (coût total de 170 000 euros),
- La Commission permanente du 16 juillet 2018 a attribué une aide à hauteur de 15 000 euros pour l'achat d'un nouveau camion frigorifique afin de répondre à la multiplication des lieux de collectes engendrée par l'augmentation croissante de l'activité et la nécessaire réorganisation des tournées en vue de distribuer plus rapidement les produits frais (coût total du camion : 47 000 euros),
- En 2019, une aide de 4 650 euros a été octroyée pour du matériel (gerbeur, palette, caisses),
- Lors de la session du 23 avril 2021, le Département a octroyé une subvention exceptionnelle d'investissement de 75 000 euros pour des travaux d'extension.

De plus, le Département a accordé le cautionnement à hauteur de 100 % du prêt souscrit par l'association auprès du Crédit agricole pour un montant de 250 000 euros sur 180 mois pour un taux d'emprunt de 0,85 % dans le cadre d'une dérogation (le cadre voté par l'Assemblée départementale ne prévoyant pas la garantie d'emprunt auprès des associations de solidarité).

## **IV. La sollicitation de soutien financier pour le développement de son atelier**

La Banque alimentaire de Rennes sollicite une subvention d'investissement auprès des collectivités (à hauteur de 15 000 euros chacune) dont le Département pour le développement (travaux) de son atelier de transformation dont le coût total est évalué à 70 000 euros. A ce jour, la Région Bretagne a répondu favorablement, l'Etat n'a pas encore fait connaître sa participation pour 2024 et Rennes Métropole fera figurer sa participation de 15 000 euros au budget 2025.

Par ailleurs, l'association compte également sur des financements privés (mécénat et dons) et un autofinancement de 10 %. Le fonctionnement annuel, comprenant l'indemnisation des travailleurs en insertion, les achats de contenants et de consommables, est évalué à 15 000 euros.

Le plan de financement, tel que proposé, ne correspond pas à la règle que s'est donnée l'Assemblée départementale, à savoir un soutien correspondant à 10 % du montant total des travaux (dans la limite de 50 % du montant global des aides attribuées par les autres collectivités). Le soutien du Département pourrait s'établir à 7 000 euros.

La Banque alimentaire de Rennes connaît une activité croissante depuis plusieurs années et la crise sociale actuelle a encore accru les besoins des Bretoniens les plus démunis. Une subvention exceptionnelle d'investissement permettrait au Département de compléter son soutien à cette association de solidarité.

#### Décide :

**- d'attribuer une subvention d'investissement de 7 000 euros à la Banque alimentaire de Rennes détaillée en annexe.**

#### Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :  
4 décembre 2024  
ID: CP20242933

Pour extrait conforme